

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,  
des proches et des organismes  
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de



2023-04691

Le présent document constitue  
une version dénominalisée du  
rapport (sans le nom du défunt).  
Celui-ci peut être obtenu dans  
sa version originale, incluant le  
nom du défunt, sur demande  
adressée au Bureau du coroner.

Me Josée Castonguay

<b>BUREAU DU CORONER</b>		
2023-06-25 Date de l'avis	2023-04691 N° de dossier	
<b>IDENTITÉ</b>		
██████████ Prénom à la naissance	██████████ Nom à la naissance	
44 ans Âge	Masculin Sexe	
Saint-Pie Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>		
2023-06-25 (présumée) Date du décès	Saint-Pie Municipalité du décès	
Domicile Lieu du décès		

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. ██████████ a été identifié visuellement par un proche, sur le lieu du décès.

### CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 24 juin 2023, M. ██████████ discute avec ses enfants par téléphone et leur mentionne qu'il ne sera pas présent aux festivités de la Fête Nationale puisqu'il est fatigué et qu'il ne se sent pas très bien.

Le lendemain matin, vers 7 h, ses enfants tentent de le joindre par téléphone, mais il n'y a aucune réponse. Ils tentent à nouveau de le joindre un peu plus tard, toujours sans succès. En début d'après-midi, l'un de ses enfants décide d'aller se baigner chez son père. Arrivé sur les lieux, il se dirige au garage pour récupérer l'échelle de la piscine, mais la porte est barrée. Quelque temps après, il remarque que les fenêtres du garage sont voilées par des couvertures et des cartons. Il entre alors à l'intérieur de la maison et trouve une lettre d'intention sur la table qu'il s'empresse de remettre à sa mère.

Vers 14 h 16, un appel est fait aux services d'urgence 9-1-1. L'ancienne conjointe de M. ██████████ fait le tour de la maison, M. ██████████ n'y est pas. À la demande de l'intervenant des services d'urgence, elle brise la fenêtre du garage à l'aide d'une brique. Une fois la fenêtre brisée, elle tasse la couverture et aperçoit M. ██████████ pendu.

Les paramédics et les policiers de la Sûreté du Québec arrivent sur les lieux rapidement, les premiers répondants s'y trouvent déjà. Le lien a été coupé et M. ██████████ déposé au sol. Aucune manœuvre de réanimation n'est débutée, M. ██████████ présente des rigidités et des lividités cadavériques.

Son décès a été constaté par un médecin de l'Hôpital Honoré-Mercier à 16 h 48.

### EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été pratiqué le 26 juin 2023 à la morgue de Montréal. Il a permis de constater la présence d'un sillon de pendaison. Aucune autre lésion contributive au décès n'a été observée.

Des liquides biologiques prélevés lors de l'examen externe ont été analysés au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. Ces analyses ont démontré la présence dans le sang de paroxétine et d'acétaminophène en concentration thérapeutique. L'éthanol (l'alcool) sanguin était non décelable. Aucune autre substance n'a été détectée.

## ANALYSE

M. [REDACTED] était chauffeur de camion et n'avait pas de conjointe depuis sa séparation en 2019. Il était père de deux enfants, qu'il voyait régulièrement.

Selon ses proches, M. [REDACTED] n'éprouvait pas de difficultés financières et semblait malheureux et triste. Il avait d'ailleurs déjà dit à la blague qu'un jour il se passerait la corde au cou. Les policiers n'ont observé aucune trace de violence, de lutte ou d'effraction sur les lieux. Une lettre d'intention dans laquelle M. [REDACTED] mentionne aimer ses enfants et ses proches a été retrouvée à son domicile.

Son dossier médical indique qu'il avait fait une tentative de suicide plusieurs années auparavant. Il avait alors été hospitalisé et il avait ensuite reçu un suivi en psychiatrie pendant quelques mois. Il souffrait de phobie sociale sévère et de dépression. Il prenait des comprimés de paroxétine depuis plusieurs années, voire plus d'une décennie. Ce médicament, utilisé dans le traitement de diverses pathologies, tel que la dépression, le trouble d'anxiété sociale ou le trouble d'anxiété généralisée, est un inhibiteur de la recapture de la sérotonine, un neurotransmetteur impliqué dans l'humeur.

La phobie sociale se caractérise par une peur intense d'être exposée au regard et au jugement des autres, créant pour la personne phobique, une anxiété importante et une grande souffrance. Quant à la dépression, elle affecte les sentiments, les pensées, le comportement et les différentes activités de la vie quotidienne. N'étant pas un sentiment éphémère de tristesse, la dépression peut inciter une personne à se suicider. M. [REDACTED] a souffert de phobie sociale et de dépression pendant plusieurs années et selon les informations recueillies, il n'était pas suivi par un psychologue ou tout autre professionnel de la santé mentale. De plus, n'ayant plus de médecin de famille, à la suite du départ à la retraite de son médecin, il s'est retrouvé sans aucun suivi médical.

Selon les données recueillies à l'investigation et l'état du corps de M. [REDACTED] la date présumée de décès est établie au 25 juin 2023.

Il n'est pas dans le mandat du coroner de procéder à l'évaluation de la compétence ou de la conduite d'un professionnel dans les soins prodigués à un patient, mais il y aurait lieu de se questionner sur l'importance de diriger vers un professionnel ou un centre d'aide une personne souffrant depuis plusieurs années de problèmes de santé mentale ou du moins de s'assurer, lorsqu'un médecin de famille met fin au suivi d'un patient présentant un problème de santé mentale, qu'un confrère le prenne en charge. Cette préoccupation a fait l'objet d'une discussion auprès du Collège des médecins. Conséquemment, et dans un objectif d'une meilleure protection de la vie humaine, je formule une recommandation.

## CONCLUSION

M. [REDACTED] [REDACTED] est décédé par asphyxie, consécutivement à une pendaison.

Il s'agit d'un suicide.

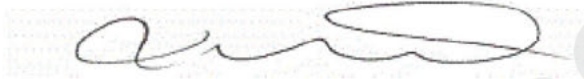
## RECOMMANDATION

Je recommande au **Collège des médecins du Québec**, de :

**[R-1]** Intensifier ses efforts d'information et de sensibilisation auprès de ses membres afin de s'assurer que lors de la retraite ou d'un changement de lieu d'exercice d'un médecin, ce dernier assure un suivi en temps opportun par un confrère pour ses patients présentant des problèmes de santé mentale.

---

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Lanoraie, ce 18 novembre 2024.



Me Josée Castonguay, coroner